



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine Schmit
26 312 334

Conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, qu'une demande en autorisation

pour la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Tossenbergt » à Bertrange,

a été introduite par la société Luxplan sa., au nom et pour le compte de la société Brothling s.à.r.l.,

auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 22.07.2024.

Bertrange, le 5 août 2024



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché, ce suivant les prescriptions de l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Bertrange, le 5 août 2024



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire